Concours de dessin One Punch Man : conditions générales

Article 1: Organisation

Ce jeu-concours est organisé par les éditions Kazé, appartenant au groupe Viz Media Europe.

Article 2: Participation

Le jeu est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse comprise), Suisse, Belgique et Luxembourg, à l'exclusion des membres du personnel des différents organisateurs ainsi que des membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs) et est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse). Pour les mineurs cette inscription se fait sous l'entière responsabilité des parents ou du représentant légal détenant l'autorité parentale. Le jeu se déroule du mercredi 12 au dimanche 23 octobre 2016 à minuit. Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3: Dotations

Les gagnants se verront offrir un lot avec :

- 1 coffret intégrale en DVD de la saison 1 de One Punch Man (soit les 12 épisodes de la 1ère saison), d'une valeur de 39,95 euros.

Le prix gagné ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 4 : Déroulement du concours

Durant 12 jours, du 12 au 23 octobre 2016, les participants devront créer un dessin de Saitama. Le choix du support et de la technique est libre : dessin, peinture, numérique. Attention, la photographie est interdite.

L'imagination est la base de ce concours où l'humour et l'originalité seront récompensés. Tous dessins représentants

Une fois votre dessin réalisé, vous pouvez nous l'envoyer <u>par mail à l'adresse suivante</u> : concours@vizeurope.com avec en objet de mail : Concours Dessine ton Saitama

Ou par voie postale à :

VIZ MEDIA EUROPE

Service Marketing (concours Dessine Saitama),

14 boulevard Haussmann, CS 70067, 75009 Paris.

Merci d'y faire figurer votre Nom, Prénom, Adresse postale, Adresse e-mail valide et numéro de téléphone.

Ces informations ne seront pas diffusées. Elles nous permettront de vous contacter si vous remportez le concours et de vous expédier votre lot. Une fois le concours terminé, elles ne seront pas conservées.

Attention:

• Les copies/reproductions sont interdites et mèneront à une disqualification immédiate.

Les dessins contenant des propos insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants, ainsi que ceux à caractère diffamatoire ou dénigrant, les représentations et contributions hors sujet, superflus, ou redondants ou encore les représentations à des fins commerciales (spam) sont interdits et seront supprimés sur les réseaux sociaux ou sur tous supports sur Internet.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés par les organisateurs selon les critères énoncés dans l'article 4 (originalité, humour, qualité de la création, respect des règles). Le nombre de gagnants est de 10.

Article 6 : Publication des résultats

Les gagnants seront contactés par mail (à l'adresse mail qu'ils auront utilisé pour envoyer leurs réponses).

Les 10 créations seront publiées dans un album photo sur la page Facebook de Kazé.

Article 7: Remise des lots

Les lots seront envoyés dans un délai de 2 à 3 semaines.

En cas de pertes et/ou vol, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables. Aucun renvoi du lot gagné ne sera possible.

Article 8 : Modification de règlement

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'elles pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les participants.

Article 9 : Litiges et responsabilités

La participation à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient, de prolonger, de modifier, ou d'annuler la présente opération dans le respect de l'article 8.

Article 10 : Informatique et Libertés

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande aux organisateurs à l'adresse ci-après : ...

Viz Media Europe Jeux Concours, 14 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Les Participants sont invités à indiquer le titre ainsi que les dates du Concours concerné.